

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 Mars 1994 et ses additifs en date du 5 Juillet 1996 et 25 avril 2007 ;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Vu l'Acte N° 4/70-UDEAC-133 du 27 Novembre 1970 portant Statut des Professionnels Libéraux de la Comptabilité et des Comptables Agréés et l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu l'Acte N° 1/82-UDEAC-336 du 18 Décembre 1982 portant création de la Commission Permanente de la Normalisation Comptable en UDEAC ;

Vu l'Acte N° 22/96-UDEAC-622-CD-57 du 1^{er} juillet 1996 portant élargissement des compétences de la Commission Permanente de la Normalisation Comptable ;

Vu la Décision N° 033/02-CEMAC-SE du 13 Février 2002 fixant le Règlement Intérieur de la Commission Permanente de l'Harmonisation Fiscale et Comptable ;

Vu la lettre de saisine avec avis favorable du Ministre de l'Economie et des Finances du Cameroun, sous le N° 07/2281/CF/MINEFI/DGI/LC/RI du 18 Avril 2007 ;

Vu le rapport des experts de la Commission des Affaires Fiscales réunie à Douala, du 02 au 07 Juillet 2007 ;

Sur proposition de la Commission de la CEMAC;

Après Avis du Comité Inter-Etats ;

En sa séance du 18 DEC. 2007

DECIDE

Article 1^{er} – L'agrément en qualité d' Expert Comptable est accordé sous les numéros EC 208 à EC 211 du Tableau tenu au Siège de la Commission à :

N° EC 208 : Monsieur SIMO KABA Kenneth

Né le 11 mai 1968 à Buea (Cameroun) ;
De nationalité camerounaise ;
Adresse : B.P 5689 DOUALA (Cameroun).

N° EC 209 : Monsieur MBOUSSA Sylvain

Né le 16 mars 1968 à Brazzaville (Congo) ;
De nationalité congolaise ;
Adresse : B.P 1306 POINTE-NOIRE (Congo).

N° EC 210 : Monsieur ONANA Didier Parfait

Né le 09 mai 1963 à Kribi (Cameroun) ;
De nationalité Camerounaise ;
Adresse : B.P 9227 DOUALA (Cameroun).

N° EC 211 : Monsieur FOSSI GAIN-YO Yves Noël

Né le 21 décembre 1979 à Bafoussam (Cameroun) ;
De nationalité Camerounaise ;
Adresse : B.P 3473 DOUALA (Cameroun).

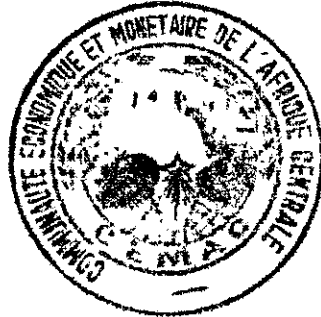
Article 2 – L'agrément en qualité de Société d'Expertise Comptable est accordé sous le numéro **SEC 038** du Tableau tenu au Siège de la Commission au :

N° SEC 038 : Cabinet Pierre WANSSI et Associés ;
Adresse : B.P 3121 DOUALA (Cameroun).

Article 3 - La présente Décision qui prend effet après sa notification, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté./-

YAOUNDE, le 18 DEC. 2007

LE PRESIDENT



Louis Paul MOTAZE